



Monsieur Philippe GRACIA
Directeur des ressources humaines
Groupe Auchan
40, av. de Flandre
59964 Croix

Copie : Daniel Malouf, directeur division e-commerce

Objet : Statut social pour les salariés de la branche e-commerce

Boulogne le 19 octobre 2010

Monsieur le directeur,

Depuis plusieurs mois les salariés des entités prévues au rattachement à la nouvelle branche e-commerce sont en attente de savoir ce qui va changer dans leur statut social et leur contrat de travail.

Il va y avoir changement substantiel des éléments de leurs contrats de travail Les accords Auchan pourraient ne plus s'appliquer pour ceux qui en bénéficient actuellement.

Certaines dispositions unilatérales de l'employeur seront peut-être remises en cause (exemple : ristourne 10%, RVI,...).

Nous sommes dans le cadre de l'accord GPEC et peut être même à la limite d'un PSE

Au vu de tous ces points, nous demandons plus de précisions et la réunion rapide de la commission G.P.E.C

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, monsieur le directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Guy LAPLATINE
Délégué Syndical Central CFDT